



Ville et campagne...  
**AU NATUREL**

## **AVIS PUBLIC**

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 207-2021 APPROBATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR**

À tous les contribuables concernés de la Municipalité de Lac-Etchemin, Comté de Bellechasse.

Avis vous est par le présent donné, par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Lac-Etchemin, Comté de Bellechasse, que lors de la séance ordinaire tenue le 14 décembre 2021, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 207-2021**

**"AYANT POUR OBJET DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DE LA RUE BERNARD DANS LE CADRE DU "PROGRAMME FIMEAU" ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT À LONG TERME N'EXCÉDANT PAS UN MONTANT DE 477 200 \$ AMORTI SUR UNE PÉRIODE DE VINGT (20) ANS".**

Que tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement au bureau de la municipalité au 208, 2<sup>e</sup> Avenue, Lac-Etchemin, et ce pendant les heures normales d'ouverture des bureaux.

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 7 février 2022.

Il entre en vigueur au jour de la publication du présent avis.

Donné à Lac-Etchemin, ce 9<sup>e</sup> jour de février 2022.

**Le directeur général et secrétaire-trésorier,**

**Laurent Rheault, M.A.P., OMA**

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Laurent Rheault, M.A.P., OMA, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Lac-Etchemin, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public relatif au règlement numéro 207-2021 sur le site internet de la municipalité en conformité avec le règlement numéro 174-2018 et l'avoir affiché dans le hall, près des bureaux administratifs, de l'Édifice municipal, 208, 2<sup>e</sup> Avenue, le 9<sup>e</sup> jour de février 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 9<sup>e</sup> jour de février 2022.

**Le directeur général et secrétaire-trésorier,**

**Laurent Rheault, M.A.P., OMA**